



Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 064-216404178-20260204-DEL_2026_005-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 16

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation
29/01/2026**Date d'affichage**
30/01/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.../.../....

et publication du :

.../.../....

L'an deux mille vingt-six, le quatre février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, M. SANCHEZ Laurent, Mme VILLENEUVE Jocelyne

Procuration(s) :

M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, M. MIMIN Matthieu donne pouvoir à Mme BLANDIE Marie-Christine, Mme MULLER Véronique donne pouvoir à M. DEQUIDT Alain, M. PEDROSA Raphaël donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, Mme WEISS Myriam donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre

Etaient absent(s) :

Mme PAYOT Marie, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique

Etaient excusé(s) :

M. JUNQUET Fabien, M. MIMIN Matthieu, Mme MULLER Véronique, M. PEDROSA Raphaël, Mme WEISS Myriam

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : DEL_2026_005**Objet : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES NON RECOUVREES**

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Trésorier de Nay a transmis des états de créances irrécouvrables pour le budget principal d'un montant total de 191,02 € (« créances admises en non valeur » - art. 6541). Il s'agit de débiteurs de la commune pour lequel il est impossible de procéder au recouvrement des créances.

Aussi, l'ensemble de ces sommes ne peuvent plus être recouvrées, Monsieur le Trésorier de Nay sollicite le constat de leur extinction. Ces créances sont détaillées dans la liste n° 7151951212 transmise par Monsieur le Trésorier, consultable en Mairie.

CECI ETANT EXPOSE,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 28 janvier 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADMET

en non-valeur les créances de la liste n° 7151
191,02 € ;

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 05/02/2026 d'un montant total de
ID : 064-216404178-20260204-DEL_2026_005-DE

S²LO

AUTORISE

Monsieur le Maire à mandater ces sommes sur le budget 2026 au compte 6541.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à NAY

Le Maire,

Signé BB

Bruno BOURDAA

Le Secrétaire de séance,